

Compte rendu de séance

Séance du 29 Février 2016

L' an 2016 et le 29 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de
MEULOT ANDRE Maire

Présents : M. MEULOT ANDRE, Maire, Mmes : FLORENCE ALINE, GOULESQUE CELINE, GUENAULT NATHALIE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, ROBBE FRANCINE, ROUMEAS SUZEL, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PELICOT JOEL, POUDELET ERIC, TRAVERS LAURENT

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RUELLE LAURENT à Mme MOREAU CATHERINE
Absent(s) ayant donné procuration : M. PANTIN GAUTIER à M. AUBUSSON JEROME

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 25/02/2016

Date d'affichage : 25/02/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE TOURS

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBE FRANCINE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DECISION DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER ET SEMBLANCAY - 2016_015

DECISION DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER ET SEMBLANCAY
réf : 2016_015

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le discours de Monsieur le Maire relatant les événements de la création d'une commune nouvelle entre Saint-Antoine-du-Rocher et Semblançay, et conformément aux résultats de la consultation populaire qui a eu lieu le 28/02/2016, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'arrêt du projet de la création de commune nouvelle.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'abandon du projet de création d'une commune nouvelle entre les communes de Saint-Antoine-du-Rocher et Semblançay.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)



Séance levée à: 20:40